

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

SORTIES ÉDUCATIVES PÉRILLEUSES

Ce tableau identifie les activités scolaires d'ordre périlleux approuvées par le Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil) dans le cadre des sorties éducatives et selon les directives de l'assureur OSBIE. Pour toute autre activité qui pourrait être classifiée d'ordre périlleuse, la direction d'école doit recevoir l'approbation du Conseil.

	Activités d'ordre périlleux	M-J	1 ^{re} -3 ^e	4 ^e -6 ^e	7 ^e -8 ^e	9 ^e -12 ^e
1.	Patin/glissade	oui	oui	oui	oui	oui
2.	Pêche sur glace	non	non	oui	oui	oui
3.	Natation surveillée dans une piscine publique	non	oui	oui	oui	oui
4.	Excursion à pied	non	oui	oui	oui	oui
5.	Orientation	non	non	oui	oui	oui
6.	Ski de pente et planche à neige	non	non	oui	oui	oui
7.	Camping	non	non	oui	oui	oui
8.	Ski de fond, raquette	non	non	oui	oui	oui
9.	Échanges (p. ex., interprovincial)	non	non	non	oui	oui
10.	Excursion de survie	non	non	non	oui	oui
11.	Escalade extérieur et mur d'escalade	non	non	non	non	non
12.	Lancement du javelot et du disque	non	non	non	non	oui
13.	Projets de construction hors de l'école (Haïti)	non	non	non	non	oui
14.	Activités aquatiques (p. ex., canotage, natation surveillée, embarcation de plaisance)	non	non	non	oui	oui